

# D'autres leviers que l'obligation

**Les jeunes médecins se mobilisent pour s'opposer aux contraintes prévues par les législateurs.**

L'annonce du plan de lutte contre les déserts médicaux (lire ci-contre) n'a pas empêché la mobilisation des jeunes et futurs médecins prévue depuis deux semaines contre le projet de loi Garot, dont l'examen doit reprendre le 6 mai. « Entre 1 000 et 1 500 jeunes médecins, étudiants et internes ont participé à la manifestation à Bordeaux » estime Clair Cadix, trésorière adjointe de l'Union régionale de professionnels de Santé. Dans les Pyrénées-Atlantiques « quelques cabinets étaient fermés, il y a eu une mobilisation relativement importante des internes sur Bayonne, un peu moins sur Pau » précise-t-elle.

Cette contestation se cristallise autour de deux points. Tout d'abord, la régulation des installations de médecins généralistes prévue par l'article 1 du projet de loi Garot. Ensuite, les deux jours par mois, annoncés dans le plan

gouvernemental, que les médecins seraient incités à consacrer aux zones les moins dotées.

« Interdire ces installations (N.D.L.R.: dans les zones les mieux dotées) ne va pas permettre de les reporter sur les autres, classées comme sous-dotées, parce qu'il y a plein de voies de contournement et plein d'autres modes d'exercice qui existent et qui sont déjà plus attrayants que la voie de l'installation. On pense notamment aux salariés dans des cliniques privées ou dans des structures médico-sociales », certifie Raphaël Dachicourt, président du syndicat Réagir (Regroupement autonome des généralistes jeunes installés et remplaçants).

## Aucune zone surdotée

Les médecins généralistes seraient déjà les professionnels de santé les mieux répartis selon l'élu syndical, notamment devant les installations déjà régulées (pharmaciens, sages-femmes, kinésithérapeutes...) ce qui lui fait douter de l'efficacité d'une telle contrainte. D'autant plus que Raphaël Dachicourt constate « qu'il n'y a aucune zone où il y aurait trop de médecins généralistes, voire suffisamment, pour couvrir l'ensemble des

besoins de santé de la population. On n'est pas en train de dire qu'il n'y a pas d'inégalité, on est en train de dire que cette mesure de régulation n'agit pas sur ce problème ».

Rapprocher la formation des territoires pour que les étudiants soient incités à y rester pourrait constituer un levier. Et l'élu syndical cite des dispositifs efficaces déjà en place en ruralité comme Médecins solidaires ou Présence médicale 64. Depuis son lancement en 2018, le service du Département des Pyrénées-Atlantiques a permis d'installer plus de 50 médecins. « Et sur 2025, on prévoit l'installation de 30 médecins supplémentaires », expose Thierry Carrère, conseiller départemental détaché à la Présence médicale. *Nous accompagnons les médecins pour faciliter l'installation administrative et travaillons sur le projet de vie. Le médecin, ne s'installe pas seul, il arrive avec une famille, avec des enfants ».*

Le conseiller départemental comme Raphaël Dachicourt en conviennent, c'est toute une dynamique logistique, sociale, culturelle, etc., qu'il faut repenser pour rendre l'installation des jeunes médecins attractive dans les territoires ruraux.

F. H.